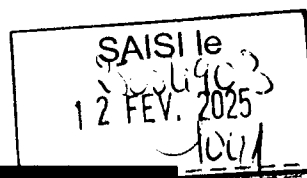


Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVREUX - 2702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/02/2025 - 1041 - 2023 B 00240 - 949 300 552 - Aakefon



ACTIF	Exercice 2023		
	Brut	Amortissem ents et provisions	Net
Capital souscrit	0,00		0,00
ACTIF IMMOBILISE (a)			
Immobilisations incorporelles:			
Autres	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles:			
Autres	849,99	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières (2):			
Participations (b)	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00
Total I	0,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours (a):			
Matières premières et autres approvisionnement	0,00	0,00	0,00
En cours de production [biens et services] (c)	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00
Marchandises	3 179,08	0,00	3 179,08
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00
Créances (3):			
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00
Capital souscrit - appelé, non versé	0,00	0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement (e):			
Actions propres	0,00	0,00	0,00
Autres titres	0,00	0,00	0,00
Créance fiscale	217,00	0,00	217,00
Instruments de trésorerie		0,00	0,00
Disponibilités	529,01	0,00	529,01
Charges constatées d'avance (3)	0,00	0,00	0,00
Total II	3 925,09	0,00	3 925,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,00		0,00
Ecart de conversion Actif (V)	0,00		0,00

PASSIF		Exercice 2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital		200,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0,00
Ecart de réévaluation		0,00
Ecart d'équivalence		0,00
Réserves:		
Réserve légale		0,00
Report à nouveau		0,00
Résultat de l'exercice		-5 999,65
Subventions d'investissement		0,00
Provisions réglementées		0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		0,00
Provisions pour charges		0,00
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		0,00
Autres emprunts obligataires		0,00
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit		0,00
Emprunts et dettes financières diverses		0,00
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		0,00
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		0,00
Dettes fiscales et sociales		0,00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		0,00
Autres dettes		9 724,74
Instruments de trésorerie		0,00
Produits constatés d'avance		0,00
Ecart de conversion passif (IV)		0,00

COMPTE DE RÉSULTAT - 2023

CHARGES	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	PRODUITS	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achat de marchandise	2884,41	Ventes de marchandises	2429,50
Variation de stock (marchandise)	-3347,56	Prestations de service	
Autres charges externes	412,20	Subventions d'exploitation	
Impôts et taxes		Reprises sur amortissement	
Charges de personnels			
Rais généraux	8480,10		
Provision aux amortissements et aux provisions			
<i>Sous-total :</i>	<i>8429,15</i>	<i>Sous-total :</i>	<i>2429,50</i>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>-5999,65</i>
Charges financières		Produits financiers	
Intérêts d'emprunts		Intérêts perçus	
Escomptes accordés		Escomptes obtenus	
Intérêts liés aux découverts		Dividendes et autres revenus de titres immobilisés	
Autres			
<i>Sous-total :</i>	<i>0</i>	<i>Sous-total :</i>	<i>0</i>
<i>Résultat financier</i>	<i>0</i>	<i>Résultat financier</i>	
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Amortissements		Dégrèvements d'impôts	
Amendes et pénalités		Pénalités perçues	
		Subventions d'équilibre	
<i>Sous-total :</i>	<i>0</i>	<i>Sous-total :</i>	<i>0</i>
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>0</i>	<i>Résultat exceptionnel</i>	
Total des charges	8429,15	Total des produits	2429,50
Solde créditeur		Solde débiteur	5999,65
TOTAL GENERAL	8429,15	TOTAL GENERAL	8429,15

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 11/01/2024

Le 11/01/2024 à 14h30, les actionnaires de la société AAKEFON, société par actions simplifiée au capital de 200 euros, dont le siège social est situé 12 allée du Lièvre 27700 Les Andelys, immatriculée au RCS de Evreux, sous le numéro SIREN 949 300 552, se sont réunis à Les Andelys, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 30/12/2023.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

L'assemblée est présidée par Mr FOFANA Aboubakary, président de la société.

Mme FOFANA Awa est désignée comme secrétaire de la séance.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- Dossier de vente Amazon
- Bilan de la 1ère année d'exercice (achats et ventes)

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- Constatation du résultat négatif et dette importante à devoir sur le compte personnel pour les charges d'exploitation payées par celui-ci.

La discussion est ouverte :

- Le président propose de ne plus approvisionner le stock.
- Le président propose l'arrêt des activités en fin Décembre 2024 car société très déficitaire.
- Mme FOFANA donne son accord, mais demande encore une année.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le projet de fin d'activité qui lui a été proposé.

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à - 5999,65 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

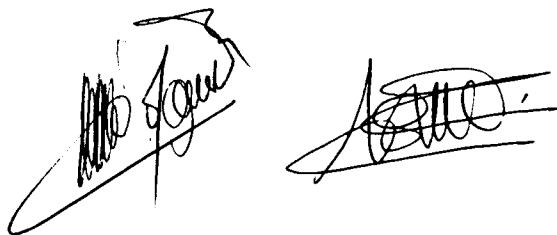
Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à la majorité .

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, par Mr FOFANA Aboubakary et Mme FOFANA Awa pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures :

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more stylized and cursive, while the one on the right is more legible and appears to be a full name.